

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-724 décrétant un emprunt et une dépense de 4 088 700 \$ pour la réalisation de travaux à des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les honoraires professionnels

Le règlement a pour objet d'autoriser la Ville à réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc et d'égout et à engager des honoraires professionnels dont la responsabilité relève du Service de l'ingénierie.

Principalement, ce sont des travaux de réfection des infrastructures des eaux usées et d'eau potable.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 5 mars 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 13 mars 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe